

Date de convocation : 9 avril 2026



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19h30, dans la Salle Lafont, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19

Etaient présents, : M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, M JOSEPH Xavier, M TALTAVULL Emmanuel, Mme MUSEL Sandrine, M SULTAN Bruno, M LOUIS Nicolas, Mme LAPORTE Sophie, Mme GIRARD Anaïs, Mme CLEMENT Florence, M FOURNIER Quentin, M JOUJOUX Bernard, Mme MARTINEZ Gaëlle, M DEVISE Olivier, Mme CAMACHO Laura

Procuration : Mme MAZURE Danielle (PEYRARD Corinne)

Absents excusés :

Création des commissions permanentes communales, désignation et élection des membres des commissions municipales

Rapporteur : Loïc FATACCIOLI

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Le Maire rappelle l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Il indique qu'elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le Maire préside ces commissions et au cours de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale conformément à l'alinéa 3 de l'article L 2121-22 du CGCT.

Le maire est le président de droit des commissions municipales.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT) mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Maire propose de créer 5 commissions permanentes comprenant chacune 5 conseillers. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire présente au conseil la répartition du nombre de membres par commission.

Les commissions proposées ainsi que le nombre de membres qui siégeront sont :

- Commission finances, nombre de membres titulaires fixé à 5
- Commission intergénérationnel, nombre de membres titulaires fixé à 5
- Commission vie locale, jeunesse et sports, nombre de membres titulaires fixé à 5
- Commission travaux, pilotage projets, sécurité, patrimoine bâti, nombre de membres titulaires fixé à 5
- Commission urbanisme et développement durable, nombre de membres titulaires fixé à 5

Le Maire invite à délibérer le conseil municipal sur le type de vote qui accepte de voter à main levée à l'unanimité.

Il demande aux membres présents la liste de candidats selon la représentation au sein des commissions communales définies.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé délibère à la majorité et :

- **Approuver** les 5 commissions thématiques, **unanimité**
- **Approuver** le nombre de 5 membres siégeant au sein de chaque commission **unanimité**
- **Procéder** au vote à main levée, **unanimité**
- **Désigner** les membres pour siéger au sein de ces commissions et pour la durée du mandat en cours comme suit :

1- Commission finances :

Le maire est le président de droit de la commission

5 membres : M Loïc FATACCIOLI / Président

Liste « Boisseron un avenir en commun » : Titulaire Bruno SULTAN, Quentin FOURNIER, Karine NADAL. Suppléants : Florence Clement, Bernard Bridier, Nicolas LOUIS, Sophie LAPORTE

Liste « Unis pour Boisseron » : Titulaire : Bernard JOUJOUX Suppléant : Olivier Devise

2- Commission intergénérationnelle :

Le maire est le président de droit de la commission

5 membres : M Loïc FATACCIOLI / Président

Liste « Boisseron un avenir en commun » : Titulaire Corinne Peyrard, Sophie LAPORTE, Danièle MAZURE. Suppléants : Karine NADAL, Emmanuel TALTAVULL, Anaïs GIRARD, Sandrine MUSEL

Liste « Unis pour Boisseron » : Titulaire : Gaëlle MARTINEZ Suppléante : Laura CAMACHO

3- Commission vie locale, jeunesse et sports :

Le maire est le président de droit de la commission

5 membres : M Loïc FATACCIOLI / Président

Liste « Boisseron un avenir en commun » : Titulaire Karine NADAL, Corinne PEYRARD, Quentin FOURNIER ; Suppléants : Karine NADAL, Nicolas LOUIS, Jean REVERSAT, Anaïs GIRARD, Sophie LAPORTE

Liste « Unis pour Boisseron » : Titulaire : LaurA CAMACHO Suppléante : Gaëlle MARTINEZ

4- Commission travaux, pilotage projets, sécurité, patrimoine bâti :

Le maire est le président de droit de la commission

5 membres : M Loïc FATACCIOLI / Président

Liste « Boisseron un avenir en commun » : Titulaire Jean REVERSAT, Xavier JOSPEH, Louis NICOLAS ; Suppléants : Florence CLEMENT, Quentin FOURNIER, Bruno SULTAN

Liste « Unis pour Boisseron » : Titulaire : Olivier Devise Suppléante : Gaëlle MARTINEZ

5- Commission urbanisme et développement durable :

Le maire est le président de droit de la commission

5 membres : M Loïc FATACCIOLI / Président

Liste « Boisseron un avenir en commun » : Titulaire Bernard BRIDIER, Quentin FOURNIER, Xavier JOSEPH ; Suppléants : Emmanuel TALTAVULL, Anaïs GIRARD, Karine NADAL, Jean REVERSAT

Liste « Unis pour Boisseron » : Titulaire : Bernard JOUJOUX Suppléant : Olivier DEVISE

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI



Secrétaire de séance, Karine NADAL



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260413-202619-DE